

DÉFINITION

Il s'agit de personnes dont la motricité des membres supérieurs et/ou inférieurs peut être atteinte partiellement ou totalement.

Ce type de situation de handicap est généralement aisément identifiable quand ces personnes ont recours à du matériel spécifique, mais parfois moins perceptible en raison de l'absence de matériel spécifique visible.

Nous pourrons ainsi rencontrer des personnes ayant recours :

- aux Véhicules pour Personnes Handicapées (VPH), aide technique conçue pour assurer la mobilité et le soutien du corps des individus ne pouvant pas ou peu marcher : fauteuil roulant, poussette, tricycle, scooter...
- aux aides techniques d'aide à la marche (Produits d'assistance à la marche): canne, déambulateur...
- aux personnes de petite taille, en obésité

- aux personnes atteintes de maladies chroniques, de douleurs, de fatiguabilité...
- aux personnes amputées (avec appareillage ou non)

IMPACT

L''impact sur les aptitudes de la personne en situation de handicap moteur concernera principalement ses actions physiques :

- se déplacer, rester debout, franchir des obstacles
- accéder, attraper, atteindre
- manipuler, interagir.

POINTS DE VIGILANCE

Il faudra être attentif à :

- la qualité des cheminements (revêtement, pente, ressaut, largeur...)
- la présence d'espaces de manœuvre et d'usage
- la qualité des équipements et dispositifs de commande (type, atteintes...)



POUR ALLER PLUS LOIN:

WWW.GUIDE-LOGEMENTS-ACCESSIBLES.FR





EN PARTENARIAT AVEC



Dans l'optique de la construction pour tous, ce guide, à destination des organismes Hlm, s'attache à proposer des aménagements et des conseils qui ne stigmatisent pas le logement. Il propose également des solutions conceptuelles pour offrir un logement que le locataire pourra facilement adapter avec ses propres produits d'assistance. Ce guide ne se substitue pas à la responsabilité du maître d'œuvre dans le choix de la conception des logements et des solutions techniques retenues.